

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 mai 2019

Convocation du 07 mai 2019

Présents : Lilian BILLET Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Christine DROUILHET, Corinne DONDE, Yvan PAUGET.

Excusés : Stéphane MARZA, François FERTHET

Secrétaire de séance : Véronique DA SILVA FREITAS

1/ **Personnel communal** :

Véronique CHRISTAUX a demandé une disponibilité à compter du 01 mai 2019. Son remplacement jusqu'à la fin de l'année scolaire a nécessité la création de deux contrats. Camille FERRIER assure le travail d'Atsem le matin et l'après-midi. La surveillance du repas de midi est assurée par Joëlle BOSTEELS.

Il a été demandé à Véronique de préciser sa position avant le 05 juillet (retour ou prolongation) afin de pouvoir organiser au mieux la rentrée de septembre 2019. Il est envisagé de faire un seul contrat annualisé.

Pour information :

- le conseil d'école se tiendra le jeudi 06 juin 2019 à 20h00 à Domsure,
- la fête des écoles le 29 juin 2019 à Beaupont.

2/ **Regroupement Pédagogique Intercommunal** :

Le bilan du RPI a été présenté lors de la dernière réunion du 07 mars 2019.

Le nombre d'élèves est réparti comme suit pour l'année 2018-2019 :

- Domsure : 34 élèves : (classe Mme Brunet : 12 petite section – 5 moyenne section)  
(classe Mme Dilhalaoua : 12 grande section – 5 moyenne section)
- Beaupont : 69 élèves (classe Mme Malinas et Michel : 15 CP - 9 CE1)  
(classe Mme Robert : 16 CE2 – 8 CM1)  
(classe Mme Ferlet : 9 CM1 - 12 CM2)

Soit 103 élèves répartis par commune : Beaupont 60 élèves, Domsure 37 élèves et Pirajoux 1 élève.

Les charges de fonctionnement de Domsure, élevées pour Pirajoux, s'expliquent par le nombre d'élève en baisse (un seul cette année). La question a été posée en Conseil Municipal afin de réduire ce montant à celui de l'année dernière, soit environ 600,00 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition.

Beaupont devra reverser à Domsure : 19.578,44 € au titre des charges de fonctionnement 2018 et 445,09 € au titre de la participation aux charges de fonctionnement de la Garderie périscolaire 2018.

Pirajoux reversera 1.489,38 € au titre des charges de fonctionnement 2018.

Courant 2018, un appel à projet a été fait pour un plan bibliothèque dans les communes rurales pour redynamiser les espaces dédiés à la lecture dans les écoles éloignées d'une bibliothèque. Une subvention de 1.500,00 € était allouée pour l'achat des livres et un engagement de la commune pour l'achat de meubles.

L'école de Beaupont a répondu de son côté à un appel à projet Ecole numérique pour des tablettes qui vont circuler dans la classe. Le dossier a été retenu. L'Etat subventionne environ 50 %, reste à charge 2.200,00 €.

Monsieur le maire explique que Domsure n'a pas fait appel à la commune de Beaupont pour participer à l'appel à projet Bibliothèque. Deux solutions : partage de la totalité ou répartition équitable.

Les restes à charge étant quasi identiques, il a été proposé que la commune de Domsure finance le plan Bibliothèque seule, et la commune de Beaupont finance le plan Ecole Numérique seule (d'autant que les tablettes resteront à l'école de Beaupont).

### **3/ AIN-HABITAT :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018-29 du 5 juillet 2018 approuvant le principe de garantie financière partielle des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) de la Caisse des Dépôts et Consignations de l'opération de construction de 9 pavillons locatifs « Le Bourg Dernier » sur la commune de Domsure.

Le conseil avait délibéré le 23 octobre 2018 pour accorder sa garantie à hauteur de 20% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1.328 577,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

AIN-HABITAT sollicite à nouveau la commune de Domsure suite à la souscription d'un emprunt complémentaire de 45.000,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un Prêt complémentaire d'un montant total de 45.000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 95318 constitué de 1 ligne du Prêt.

Les travaux du Lotissement Clos du Tilleul avancent. Les maisons sont hors d'eau, hors air, sept sont en peinture. Les réseaux extérieurs ont débuté. Les enduits sont envisagés fin mai puis les bordures, le profilage et les espaces verts. Fin des travaux estimée fin juillet.

La livraison a été demandée pour fin août 2019 afin que les familles puissent s'installer avant la rentrée scolaire.

### **4/ Impasse des Centenaires :**

Monsieur le Maire explique qu'un plan d'arpentage avait été demandé à ABCD pour diviser les parcelles D498 et D499 dans le cadre de l'acquisition de la voirie par la commune, pour l'euro symbolique, pour le classement dans le domaine public.

La parcelle D970 a été cédée à la commune pour le classement dans le domaine public.

L'étude de Maître Montagnon à Marboz s'est proposée d'établir l'acte administratif pour un montant d'environ 200,00 €. Ainsi, la bande complète impasse des Centenaires serait classée dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous les documents utiles au bon aboutissement du projet.

### **5/ CA3B : transfert des charges assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) exerce la compétence « assainissement collectif » sur l'ensemble de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément à ses statuts modifiés approuvés par le conseil communautaire du 17 septembre 2018.

Par la délibération DEL 2018-41 du conseil municipal du 23 octobre 2018, la commune de Domsure a approuvé cette modification des statuts de la communauté d'agglomération, le périmètre et l'échéance du transfert de la compétence « assainissement collectif ». Dans le cadre de cette prise de compétence de la communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le budget annexe de l'assainissement collectif de la commune a été clos fin 2018. Mais la commune doit décider du devenir des résultats budgétaires liés à ce budget annexe de 2018.

Aussi, après concertation entre la commune et la CA3B, il est proposé de procéder au transfert à la CA3B, en totalité, des résultats du budget annexe de l'assainissement collectif 2018 c'est-à-dire :

- résultats d'investissement : -6.679,19 €
- résultats de fonctionnement : -23.079,40 €

Parallèlement, la CA3B prendra une délibération concordante pour la mise en œuvre de ce transfert de résultats.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe 2018 de l'assainissement collectif de la commune au profit de la CA3B, tels que présentés dans la matrice jointe à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **5/ Voirie : aménagement de la traversée du Villard :**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint explique que la Société EUROVIA peut intervenir fin juin, la société PIQUAND deux semaines plus tôt. Cependant, une course cycliste, « Les trois jours de Coligny », traversera le Villard le 09 juin 2019. Deux solutions sont envisagées, soit décaler la société PIQUAND au 11 juin ou autoriser la course cycliste malgré les travaux en laissant le passage de roulement. Contact va être pris auprès des entreprises pour la deuxième solution.

Monsieur le Maire explique que le Département de l'Ain a émis un avis favorable au projet d'aménagement de la traversée du Villard, sous réserve d'établir une convention précisant les engagements respectifs des deux collectivités vis-à-vis de ce projet puisqu'il s'agit de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental.

Monsieur le Maire explique que la Convention a pour objectif de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement de la RD52 dans la traverse du hameau du Villard. La maîtrise d'ouvrage de l'opération d'investissement sera assurée par la commune de Domsure. Le maître d'ouvrage s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions techniques pour les plateaux surélevés et les écluses. Le Département de l'Ain prendra en charge le renouvellement de la couche de roulement et vérifiera la conformité des plateaux. La commune de Domsure assumera les charges d'entretien de l'aménagement tandis que le Département assurera les charges d'entretien des chaussées. La convention durera tant que l'équipement réalisé par le Maître d'ouvrage restera en service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de l'Ain.

### **6/ Travaux 2019 :**

#### **- Chaudières :**

Monsieur le Maire explique que les chaudières qui assurent le chauffage des écoles, de la salle des fêtes et de la mairie, datent de 2005 et qu'elles n'ont pas été changées lors des travaux d'agrandissement et de mise en conformité des bâtiments communaux en 2012.

Au cours de la dernière saison de chauffe, plusieurs interventions et réparations ont été nécessaires pour assurer le chauffage.

L'entreprise titulaire du contrat d'entretien maintenance précise que les chaudières sont dans un état de vétusté avancé et qu'il conviendrait, d'ici quelques années, de procéder à leurs remplacements.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'études CAILLAUD Ingénierie a été sollicité pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue du remplacement du système de chauffe. La mission consiste dans un premier temps à la réalisation d'une étude comparative entre deux solutions d'énergie, soit le biogaz ou granulés bois.

Monsieur le Maire précise que l'énergie choisie sera une énergie renouvelable.

La mission pourra se poursuivre par une mission de maîtrise complète.

Le montant total s'élève à 7.850,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de valider le devis de la société CAILLAUD Ingénierie relatif à une visite d'état des lieux et à l'étude comparative pour un montant de 2.850,00 € HT.

- **PRECISE** que le reste de la mission fera l'objet d'une autre décision à l'issue de l'étude.

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat correspondant.

### **- WC Publics**

Un devis avait été demandé auprès de la société SMA pour un montant de 5.628,70 € HT concernant les menuiseries.

Un second devis auprès de la société BOLOMIER BURDEYRON s'élève à 2.380,00 € HT pour la plomberie (stale urinoir non fournie 1.000,00 €).

Il peut être envisagé une plaque inox sur mesure, le carrelage est à refaire, peinture et électricité, montant estimé à 9.000,00 € + frais de matériaux soit environ 10.000,00 € HT pour deux WC.

Un nouveau devis sera demandé à la société SMA.

### **- Démoussage toiture**

Le devis de la société Sorgues-Frères a été validé pour un montant de 5.000,00 € HT pour le démoussage de la toiture des Ecoles, Garderie, et petit toit Chez Nathaly. Intervention durant les grandes vacances.

### **- Accident mur de l'Ecole**

Une voiture s'est encastrée dans le mur de l'Ecole, rue principale courant avril. La gendarmerie s'est déplacée. Les plaques de la voiture ont été enlevées. Une plainte a été déposée en gendarmerie mais la personne responsable de l'accident s'est manifestée.

Un devis a été demandé à la société Sorgues-Frères pour la remise en état du mur pour un montant de 1.150,00 € HT.

Une déclaration a été faite auprès de l'assurance Groupama.

### **- Lavoir du Villard**

Un camion avait poussé la toiture de l'abris bus début mars (anciennement le lavoir). Une expertise demandée par les assurances se tiendra le 17 mai 2019.

### **7/ Projet éolien :**

Monsieur le Maire reprend le déroulé de la mise en place de l'idée de ce projet.

Une réunion de comité de suivi élargie aux 9 personnes et les élus a eu lieu le 16/04/2019. Il a été expliqué qu'aucune décision n'était prise à ce jour, que ce n'était qu'une idée de projet avec questionnement sur exploitation, visuel, impact sur la faune et la flore, impact sur les élevages....

Le 23/04/2019 s'est tenue une réunion du comité de suivi avec celui de la commune des Trois Châteaux, dans un premier temps, uniquement les communes, puis dans un second temps intervention de la directrice du SIDEC du Jura et de la SEM-ENR citoyenne (développement énergies renouvelables parc CHAMOLE).

La SEM-ENR citoyenne a présenté les accompagnements possibles et le mode de partage envisagé, c'est-à-dire que ce sont les collectivités qui guident le développeur pour fixer les exigences et non pas l'inverse. Actuellement, sur des projets similaires, les développeurs gardent tous les bénéfices d'où la nécessité d'être accompagné. Si un tel projet se réalise, l'ensemble des acteurs se rémunère sur les dividendes.

Des membres de l'Association « Protection de la Terre, des Paysages, de la Faune et des Habitants du Revermont » ont distribué des tracts dans certaines boîtes aux lettres et à certains maires, en contradiction avec le comité de suivi (informations erronées 17 éoliennes alors que maximum 3 à 5....).

Monsieur le Maire a sollicité son président, monsieur Patrice de Domsure, pour demander des explications et échanger sur l'apparition de panneaux sur le bord de la route. Un second tract, moins virulent, a de nouveau été distribué et certaines informations corrigées. Enfin, des membres de l'association tournent pour faire signer une pétition.

Le Conseil Municipal regrette profondément ces démarches qui sont de nature à effrayer les citoyens et surtout contraires à la concertation locale mise en place, dont les membres de l'association sont représentés.

Face à cette situation, Monsieur le Maire, en accord avec ses adjoints, décide d'organiser une réunion d'informations le 17/05/2019 à 20h00 à la salle des Fêtes de Domsure afin de rétablir les informations et expliquer les démarches en cours.

Il rappelle qu'aucune décision ne sera prise tant qu'il restera des interrogations (champs magnétiques, bruit, flash lumineux...).

Contact va être pris auprès de la préfecture de Loire Atlantique et auprès d'un agriculteur de CHAMOLE pour visiter un parc de 6 éoliennes.

Au cours du comité de suivi, le GAEC des Cours a expliqué qu'il allait faire intervenir un géobiologue sur l'exploitation afin de déterminer s'il existe déjà des champs magnétiques (cours d'eau, veines...). Ce géobiologue va également se déplacer sur l'éventuel site d'implantation.

Pour imaginer l'impact visuel, un photomontage a été demandé à la CNR.

Les services de l'armée ont précisé que le lieu éventuel d'implantation ne se situait pas dans l'espace aérien de vol et a donné son autorisation.

Enfin, monsieur le Maire explique qu'il souhaite faire une réunion d'informations pour les habitants de Domsure, sans intervenants extérieurs, dont la présentation a été validée par les adjoints, pour expliquer la genèse du projet.

### **8/ Informations diverses :**

- Devis Espace copie pour le livret 18/06/2019 + ancien livret validé pour un montant de 386,00 € HT

- Madame Christine Drouilhet explique qu'elle a demandé un devis pour des panneaux type Dibond à Mireille Décor (panneau Mare du loup et panneau monument à Villeneuve. En cours.

- L'inter-société de Beaupont a fait passer un devis pour un panneau d'affichage afin de notifier les manifestations à l'entrée de village pour un montant de 2.350,00 € HT. Dossier à revoir.

- Elections européennes : 34 listes  
Bureau ouvert de 8h00 à 18h00.

- Fête du 18-19 mai

**Prochain conseil : 11 juin 2019 à 20 heures**